

POSTULAT N° 42 (2011-2016)  
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 28 MAI 2013

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

*"En séance du 21 mai 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 42 de M. C. Allenspach, ainsi que de 10 autres membres de la Commission de l'Edilité, lui demandant une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires de la Heitera.*

*Le Service d'urbanisme et d'architecture a sollicité l'avis du bureau d'ingénieurs-conseils Betelec SA, bureau mandataire pour l'école enfantine de la Heitera, afin d'évaluer l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques sur cette nouvelle école.*

*Au terme de l'analyse, il est apparu qu'une implantation en toiture sur le bâtiment des salles de sport offrait une solution plus intéressante que sur la nouvelle école, qui répondrait mieux à la volonté de production photovoltaïque sur l'ensemble du site scolaire de la Heitera. Ces arguments se fondent sur le fait que la surface de toiture est plus importante et du fait qu'il y a beaucoup moins de zones d'ombre sur cette toiture que sur celle de la nouvelle école.*

*Les travaux à prévoir sur la toiture pour l'installation du photovoltaïque sont les suivants :*

- assainissement de la toiture;
- pose de panneaux photovoltaïques;
- installations de conduites verticales;
- installation d'une cellule supplémentaire dans le tableau existant pour la réinjection du courant produit par le réseau.

*Le coût de l'installation et des adaptations nécessaires est estimé à environ 250'000 francs. Le crédit d'ouvrage de l'école enfantine en cours de réalisation ne peut évidemment pas absorber un tel montant.*

*C'est pourquoi le Conseil communal propose de mandater une étude complémentaire, dans le but d'analyser la pertinence d'une telle installation dans le cadre des nouveaux projets qui pourraient découler de la réactualisation du Plan directeur des écoles."*

M. Christoph Allenspach (PS) précise que ce postulat était signé par tous les membres de la Commission de l'Edilité. Il s'agit d'inciter le Conseil communal à avancer sur les dossiers non seulement du photovoltaïque, mais également sur tous ceux qui concernent son plan de l'énergie.

*"Je remercie toutefois le Conseil communal de prendre en compte une des quatre toitures de l'école de la Heitera et de mandater un bureau, afin de faire des sondages complémentaires. Je comprends que les délais invoqués pour la réalisation de cette installation sont liés à la réactualisation du plan des écoles. J'aurais aimé avoir plus de précisions à ce sujet."*